

Fiches de consignes à l'attention des intervenants

Fiche 1 : Centre d'appel unifié 112	page 3
Fiche 2 : Secouristes-ambulanciers	page 4
Fiche 3 : 1 ^{er} SMUR	page 5
Fiche 4 : Equipe médicale de l'avant	page 6
Fiche 5 : COORD-PMA	page 7
Fiche 6 : Médecin Tri	page 8
Fiche 7 : COORD-REG	page 9
Fiche 8 : COORD-SECR	page 10
Fiche 9 : COORD-LOG	page 11
Fiche 10 : COORD-AMB	page 12
Fiche 11 : Médecin Généraliste	page 13
Fiche 12 : Infirmier Généraliste	page 14
Fiche 13 : DIR-MED 112 & Adjoint	page 15
Fiche 14 : DIR-MED	page 16
Fiche 15 : ADJ. DIR-MED	page 17
Fiche 16 : Inspecteur d'Hygiène fédéral & Adjoint	page 18
Fiche 17 : CROIX-ROUGE	page 19
Fiche 18 : PSM	page 20

Carte des Moyens

SMURs & PIT	page 21
Hélicoptères médicalisés	page 21
Equipes médicales hospitalières	page 21
Hôpitaux disposant d'une fonction SUS	page 21
Services d'ambulances collaborant au système d'appel unifié	page 22
Autres ambulances CRB	page 22
Médecins sapeurs-pompiers	page 22
Disaster Victims Identification	page 22
Inspection d'hygiène provinciale	page 23
Directeur de l'aide médicale (DIR MED)	page 23
Matériel logistique SPF Santé publique	page 24
Dépôts régionaux de brancards et de couvertures	page 24

Annexes

Annexe 1	Fiche Eurégionale de régulation
Annexe 2	Inventaire du M.I.R. (Fit-Med & Fit-Log)



Plans Particuliers

Plan BABI
 Plan CO
 Plan Pandémie Grippale
 Plan SEVESO – KABELWERK (EUPEN)
 Plan SEVESO – AIR LIQUIDE (SERAING)
 Plan SEVESO – CHIMAC AGRIPHAR (SERAING)
 Plan SEVESO - PRAYON RUPPEL (ENGIS)
 Plan SEVESO – UMICORE (ANGLEUR)
 Plan PORT PETROLIER (WANDRE)
 Plan NON SEVESO – BELGIAN SHELL (WANDRE)
 Plan NON SEVESO – ESSO BELGIUM (SCLESSIN)
 Plan STANDARD (SCLESSIN)
 Plan NUCLEAIRE – ELECTRABEL (TIHANGE)
 Plan NUCLEAIRE – LABO DES TRANSURANIENS (LIEGE)
 Plan AEROPORT - LIEGE AIRPORT (BIERSET)
 Plan IKEA (HOGNOUL)
 Plan LIAISON E40 – E25 (LIEGE)
 Plan LGV (SOUMAGNE & WALHORN)
 Plan PRISON DE LANTIN (JUPRELLE)
 Plan DEFENSE SOCIALE DE PAIFVE
 Plan GARE DE KINKEMPOIS (LIEGE)
 Plan PBC CLERMONT (CLERMONT SOUS HUY)
 Plan TENSACHEM (OUGREE)
 Plan ARCELOR COCKERIE (OUGREE)
 Plan BIOCOTE (LIEGE)
 Plan ESB (SERAING)
 Plan HYDROMETAL (ENGIS)
 Plan PIRON (HERSTAL)
 Plan ZEEVAERT (HERMALLE SS ARGENTEAU)

Plan d'appui médical : CAMP MILITAIRE D'ELSENBORN
 Plan d'appui médical : PARC NATUREL HAUTES-FAGNES
 Plan CIRCUIT DE SPA – FRANCORCHAMPS
 Plan CENTRE FERME POUR ILLEGAUX (VOTTEM)
 Plan VAGUE DE CHALEUR ET PIC D'OZONE
 Plan PIPS (Intervention Psychosociale)

Fiches de consignes particulières

Consignes ATTENTAT A LA BOMBE
 Consignes ATTENTAT A LA BOMBE – RISQUE CHIMIQUE
 Consignes GAZ LACRYMOGENES
 Consignes DECONTAMINATION CHIMIQUE
 Consignes DECONTAMINATION RADIOACTIVE
 Consignes MESURES D'HYGIENE EN CAS D'INONDATION
 Consignes TOXI INFECTION ALIMENTAIRE COLLECTIVE
 Consignes TRANSPORT MEDICALISE PAR HELICOPTERE

Remarque générale:

La qualité de l'intervention de la discipline 2 est fonction de plusieurs facteurs:

- Moment de l'alerte
- Qualité des informations transmises
- Moyens disponibles
- Possibilité de se rendre sur les lieux



FICHE 1: CENTRE D'APPEL UNIFIE 112

1. SITUATION D'URGENCE COLLECTIVE POTENTIELLE

A. Dispositif préventif lors de manifestations à risques

COORDONNER l'ensemble des moyens D2 déployés sur le site de l'évènement
DECLANCHER le PIM s'il échet, en tenant compte des moyens déjà présents

B. Sinistre avéré sans victime

Seuil de déclenchement de la **PRE-ALERTE**

- plus de 10 personnes en danger grave OU à évacuer
- PIPS seul
- lors d'une manifestation à risques si + de 5 ambulances sont mobilisées en peu de temps et sans qu'il y ait de dispositif préventif sur place

METTRE EN OEUVRE au minimum:

- 1 SMUR
- 1 Ambulance

FIN D'ALERTE

Sont habilités à lever l'ALERTE: Dir-Med & Adjoint, Inspecteur d'Hygiène Fédéral & Adjoint, SMUR sur place

INFORMER tous les intervenants de la fin d'ALERTE & déclencher la **FIN D'ALERTE**

CONSIGNER toutes les informations (rapport de régulation via le 4ème écran)

2. SITUATION D'URGENCE COLLECTIVE AVEREE (P.I.M.)

Seuil de déclenchement de l' **ALERTE PIM**

- 5 blessés GRAVES
- 10 blessés toutes gravités confondues

METTRE EN OEUVRE au minimum:

- 3 SMURs (dont 1 Hélicoptère si possible)
- 5 Ambulances 112 (dont 1 PIT si possible)
- Dir-Med & son Adjoint
- Inspection d'Hygiène Fédéral & son Adjoint
- Dir-Med 112 & son Adjoint
- Psychosocial Manager
- Service de Secours Croix-Rouge (105 qui met en oeuvre le M.I.R.)
- Hôpitaux 112 concernés

COORDONNER l'ensemble des moyens médico-sanitaires ainsi que les évacuations vers les hôpitaux en liaison avec le DIR-MED et le COORD-REG

FIN DE P.I.M.

Sont habilités à lever le P.I.M.: Dir-Med & Adjoint/ Inspecteur d'Hygiène Fédéral & Adjoint

INFORMER tous les intervenants de la fin du P.I.M. & déclencher la **FIN D'ALERTE**

CONSIGNER toutes les informations (rapport de régulation via le 4ème écran)



FICHE 2: SECOURISTES-AMBULANCIERS

1. Vous arrivez les premiers sur place:

MISSIONS :

1. Aborder le site en respectant les règles de sécurité,
2. Faire une reconnaissance rapide,
3. Evaluer le nombre de victimes, le type et la gravité de leurs lésions,
4. Elaborer rapidement un 1^{er} bilan de la situation au CS 112 :
 - type d'évènement
 - localisation exacte
 - évaluation du nombre de victimes, le type et la gravité
 - risque évolutif
5. Organiser et débiter un pré-tri basé sur le « START System »:
 - MACARON JAUNE: peut marcher seul jusqu'à l'endroit de regroupement désigné et balisé
 - MACARON ROUGE: ne peut se déplacer/inconscient
6. Informer régulièrement le médecin SMUR de la situation, des actions entreprises.

2. Vous arrivez en renfort de la 1^{ère} ambulance et avant l'arrivée du SMUR :

S'assurer du respect de ces consignes

3. Vous arrivez en renfort après l'arrivée du SMUR :

Se mettre à disposition du médecin SMUR qui peut vous affecter suivant les besoins :

au CHANTIER sous l'autorité du MEDECIN TRI
au PMA sous l'autorité du COORD-PMA
à l'ÉVACUATION sous l'autorité du COORD-REG



FICHE 3: 1^{er} SMUR

Porte la chasuble DIR-MED & ADJ. DIR-MED jusqu'à relève

Position géographique : selon la situation, au PPD, au Chantier (si celui-ci se trouve hors de la zone de danger immédiat) ou au PC-Ops

MISSIONS :

Diriger les secours médicaux en attendant l'arrivée du DIR-MED de garde:

1. Aborder le site en respectant les règles de sécurité,
2. Si possible, faire une reconnaissance rapide avec l'Officier Pompier,
3. Evaluer le nombre de victimes, le type et la gravité de leurs lésions,
4. Demander ou confirmer le déclenchement du PIM dans son message d'ambiance au CS 112,
5. Veiller à l'engagement, avec leur matériel, des personnels arrivant sur les lieux,
6. Délimiter la zone chantier et au besoin définir plusieurs secteurs,
7. Superviser l'organisation du pré-tri (START System),
8. Déterminer, avec l'Officier Pompier, l'emplacement du PMA,
9. Dès l'arrivée du DIR-MED, se mettre à sa disposition et lui rendre compte.

MOYENS :

Autorité sur les moyens sanitaires et médicaux arrivés sur les lieux.



FICHE 4: EQUIPE MEDICALE DE L'AVANT

L'équipe médicale de l'avant est détachée par le COORD-PMA

Position géographique : sur le chantier (si celui-ci est accessible à la D2)

MISSIONS :

1. se présenter à l'Officier Pompier qui fait assurer la sécurité du personnel,
2. faire une évaluation médicale rapide de l'organisation du pré-tri,
3. si besoin, médicaliser ponctuellement un dégagement,
4. après son dégagement, accompagner la victime durant son transfert vers le PMA.

MOYENS :

Doit être accompagnée par du personnel secouriste-ambulancier désigné par le DIR-MED.



FICHE 5: COORD-PMA

Le COORD-PMA est désigné par le DIR-MED.

Il est assisté par le COORD-LOG pour les aspects technico-logistiques et l'approvisionnement du PMA.

Porter la chasuble COORD-PMA

Peut être assisté d'un ADJ. COORD-PMA

Position géographique : au PMA

MISSIONS :

Veiller à la mise en œuvre de la zone PMA en tenant compte de ses règles de fonctionnement :

1. Accueillir les personnels mis à sa disposition par le DIR-MED,
2. Répartir les médecins, les infirmiers, les secouristes-ambulanciers en fonction de leur compétence et des besoins dans les secteurs T1 T2 T3 et la noria d'évacuation,
3. Veiller à la bonne organisation des zones de tri, de soins, de régulation ainsi que des secrétariats IN & OUT.
3. Faire assurer par l'infirmier logisticien ou un personnel désigné, la gestion et la distribution des lots médicaux,
4. Coordonner l'action des personnels médicaux et infirmiers :
 - contrôler l'efficacité de l'enregistrement et de la catégorisation au triage,
 - vérifier la qualité de la mise en condition des victimes à l'intérieur du PMA,
 - superviser la régulation des évacuations avec le COORD-REG
5. Engager ponctuellement, sur demande du MEDECIN TRI, une équipe médicale pour compléter la mise en condition d'une victime avant son dégagement,
6. Rend compte régulièrement au DIR-MED
7. Dès la fermeture du PMA

Organiser le rangement du matériel technique et médical

Regrouper les informations administratives du secrétariat IN & OUT via le COORD-SECR

Transmettre les informations au DIR-MED

MOYENS :

Autorité sur l'ensemble des personnels et des moyens de secours sanitaires et médicaux du PMA.



FICHE 6: MEDECIN TRI

Le MEDECIN TRI est désigné par le COORD-PMA

Porte la chasuble MEDECIN TRI

Peut être assisté d'un ADJOINT TRI

Position géographique : Zone de tri du PMA

MISSIONS :

1. Organiser l'espace et les moyens qui sont affectés à la zone de tri du PMA,
2. S'assurer que le secrétariat IN est opérationnel,
3. Catégoriser les victimes U1 U2 U3 – DCD,
4. Organiser et faire mettre en œuvre, si nécessaire, des gestes élémentaires de survie,
5. Remplir la fiche médicale de Tri,
6. Vérifier que chaque victime est enregistrée,
7. Rendre compte au COORD-PMA.

MOYENS :

Autorité sur l'ensemble des personnels et moyens sanitaires et médicaux affectés à la zone de tri.



FICHE 7: COORD-REG

Le COORD-REG est désigné par le DIR-MED

Porte la chasuble COORD-REG

Peut être assisté d'un ADJOINT COORD-REG

Position géographique : Zone de régulation du PMA

MISSIONS :

1. Organiser l'espace et les moyens qui sont affectés à la zone de régulation des évacuations,
2. S'assurer que le secrétariat OUT est opérationnel,
3. Désigner le COORD-AMBU et fait inventorier les moyens d'évacuation,
4. Désigner les personnels aux brancardages,
5. Déterminer la priorité d'évacuation,
6. Choisir le type de vecteur et la destination,
7. Faire fonctionner la zone d'évacuation :
 - respecte l'adéquation : priorité d'évacuation / choix du vecteur / destination.
 - utilise la fiche médicale de tri.
 - remplit le tableau d'évacuation.
 - évite tout désamorçage de la noria d'évacuation.
8. Rendre compte régulièrement au DIR-MED et au CS 112
7. Dès la fermeture du PMA et la fin des évacuations, regroupe les informations administratives du secrétariat OUT via le COORD-SECR. Transmettre ces informations au DIR-MED

MOYENS :

Autorité sur l'ensemble des personnels et moyens de secours affectés à la zone d'évacuation.



FICHE 8 : COORD-SECR

Le COORD-SECR est désigné par le DIR-MED

Porte la chasuble COORD-SECR

Peut être assisté d'un ADJ. COORD-SECR

Position géographique : Zone de régulation du PMA

MISSIONS :

1. Organiser la mise en place des personnels des secrétariats IN et OUT du PMA ;
2. Organiser les tâches administratives sur le site de l'évènement et l'enregistrement :
 - des victimes ;
 - des impliqués ;
 - des destinations de transferts ;

N.B. : Toutes ces données ne sont mises à disposition de tierce personne que sur décision de l'Inspecteur d'Hygiène fédéral.



FICHE 9 : COORD-LOG

Le COORD-LOG est désigné par le COORD-PMA sous l'autorité du DIR-MED

Porte la chasuble COORD-LOG

Peut être assisté d'un ADJ.COORD-LOG

Position géographique : Zone proche du PMA

MISSIONS :

1. Assurer le transport, l'organisation et l'utilisation optimale des moyens logistiques nécessaires à l'ensemble de la chaîne médicale des secours ;
2. S'occuper du matériel médical (pansements, médicaments, oxygène,...) et des moyens technico-logistiques (brancards, tentes, éclairage, chauffage, subsistance,...) mais PAS des ambulances ;
3. Si nécessaire, se concerter avec le responsable des moyens technico-logistiques de la discipline 4 et coordonne ses actions avec celles de ce responsable ;



FICHE 10 : COORD-AMBU

Le COORD-AMBU est désigné par le COORD-REG sous l'autorité du DIR-MED

Porte la chasuble COORD-AMBU

Peut être assisté d'un ADJ.COORD-AMB

Position géographique : Zone de régulation PMA & Parc Ambulancier

Travaille pour le compte du COORD-PMA et sous la direction du DIR-MED

MISSIONS :

1. Gérer le parc ambulancier et tout autre parc de véhicules mis à la disposition de la chaîne médicale des secours ;
2. Veiller à la bonne exécution opérationnelle et technique de l'évacuation des victimes selon les instructions du COORD-REG (destination et mode de mise en condition de transport) ;



FICHE 11 : MEDECIN GENERALISTE

Porte une chasuble MEDECIN et s'équipe d'un set soignant du FIT-MED

Se présente au DIR-MED et se met à sa disposition

Affectation suivant les besoins :

Au CHANTIER : sous l'autorité du MEDECIN TRI

Participer au diagnostic de décès et aux soins d'extrême urgence

Au PMA : sous l'autorité du COORD-PMA

Prise en charge des victimes U3 et/ou des impliqués

Au centre d'Accueil et de regroupement des victimes et au Centre d'encadrement des proches

Détecter les besoins de soins et les organiser s'il échet



FICHE 12 : INFIRMIER GENERALISTE

Porte une chasuble INFIRMIER et s'équipe d'un set soignant du FIT-MED

Se présente au DIR-MED et se met à sa disposition

Affectation suivant les besoins :

Au CHANTIER : sous l'autorité du MEDECIN TRI

Participer aux soins d'extrême urgence

Au PMA : sous l'autorité du COORD-PMA

Prise en charge des victimes U3 et/ou des impliqués

Au centre d'Accueil et de regroupement des victimes et au Centre d'encadrement des proches

Détecter les besoins de soins et les organiser s'il échet



FICHE 13: DIR-MED 112 & ADJOINT

a la disposition du DIR-MED et du COORD-REG

MISSIONS :

1. gérer le flux d'information entre le CS 112 et le terrain des opérations
2. informer le COORD-PMA, le COORD-REG et le DIR-MED des disponibilités :
 - En vecteurs de transports particuliers et en personnel complémentaire ;
 - En matériel complémentaire ;
3. relayer les demandes particulières
4. à la demande de l'IHF, rejoindre le terrain ou le PC-Ops pour coordonner les actions



FICHE 14: DIR-MED

FONCTION d'AUTORITE OPERATIONNELLE de la discipline 2

Porte la chasuble DIR-MED

MISSIONS :

1. prendre connaissance de la situation auprès du MEDECIN TRI,
2. valider, avec le DIR-SI, l'emplacement du (ou des) PMA. Si plusieurs PMA sont activés, il peut décider d'implanter un PPH (Poste Pré Hospitalier),
3. organiser et coordonner la médicalisation des opérations : relèvement, triage, soins, mise en condition de transport et d'évacuation des victimes,
4. accueillir et affecter les personnels de santé qui se présentent sur le site,
5. fait mettre en place une structure d'accueil des impliqués et de leurs familles,
6. fait mettre en place une structure d'accueil des DCD,
7. fait faciliter l'identification des victimes décédées,
8. s'assurer de l'approvisionnement continu en produits pharmaceutiques (médicaments, O2),
9. si besoin, faire établir la liste des capacités d'accueil hospitalier (en particulier services spécialisés),
10. organiser, en cas d'intervention de longue durée, la relève des personnels,
11. informer régulièrement le CS 112 et l'Inspecteur d'Hygiène fédéral de l'évolution de la situation,
12. assurer la liaison avec les autres disciplines:
 - DISCIPLINE 1:
Echanger les informations : moyens engagés, demande de renforts particuliers,...
 - DISCIPLINE 3:
Pour assurer la sécurité de la chaîne médico-sanitaire
Pour permettre l'arrivée des moyens requis dans les périmètres
 - DISCIPLINE 4:
Demander des renforts particuliers
 - DISCIPLINE 5:
Pour compléter l'information donnée à la population via l'Autorité Administrative.
A la demande de l'Autorité Administrative, le DIR-MED peut être un interlocuteur des media

MOYENS :

Il a autorité sur l'ensemble des moyens secours sanitaires et médicaux engagés sur le sinistre.
Il peut être secondé par un ADJ. DIR-MED.



FICHE 15: ADJ. DIR-MED

Porte la chasuble ADJ. DIR-MED

Position géographique : auprès du DIR-MED

MISSIONS :

Assurer la gestion logistique et administrative des missions du DIR-MED :

1. Tenir à jour le tableau d'affectation des personnels sanitaires et médicaux,
2. Recenser tous les moyens sanitaires, médicaux engagés et disponibles avec le COORD-AMBU,
3. Assurer la transmission des informations avec le CS 112,
4. Assurer la transmission des informations aux différents COORD,
5. Assurer l'approvisionnement du matériel médical et des produits pharmaceutiques avec le COORD-LOG,
6. En collaboration avec le COORD-SECR, collecter tous les renseignements nécessaires au bilan de fin d'intervention, notamment toutes les identités des victimes ainsi que leur destination,
7. Tenir à jour le tableau de gestion des victimes avec le COORD-SECR,

MOYENS :

Les moyens de communication et de personnel administratif mis à sa disposition



FICHE 16: INSPECTEUR D'HYGIENE FEDERAL & ADJOINT

FONCTION d'AUTORITE ADMINISTRATIVE de la discipline 2

MISSIONS :

1. SITUATION D'INTER-"CRISE"

Elaborer le PIM et veiller à sa mise à jour

Conseiller les Autorités communales et provinciales notamment dans le cadre des dispositifs préventifs à déployer lors de manifestations à risques

2. SITUATION DE " CRISE"

Compte-rendu à l'Autorité de la situation sur le terrain

Conseiller les Autorités Communales et provinciales au Centre de Crise Communal - au Centre de Crise Provincial

Après concertation avec le PSM, décide du déclenchement du PIPS

Le cas échéant, recommandations de mesures conservatoires de Santé Publique, notamment:

celles relatives à l'alimentation et à l'eau
celles relatives à l'hébergement
celles relatives à l'évolutivité des risques

3. SITUATION DE POST-"CRISE"

Organiser le débriefing de la discipline 2



FICHE 17 : CROIX-ROUGE

A la disposition du DIR-MED

MISSIONS :

Engager et mettre à disposition les Moyens d'Intervention Rapide (MIR)

- 1 responsable opérationnel (ROP CRB)
- FIT MED (First Intervention Team – Medical)
 - 2 x 2 cadres (1 cadre zone + 1 cadre communautaire)
 - 2 x 5 Volontaires d'Intervention Rapide (VIR)
 - Véhicule d'appui logistique et de matériel (dotation provinciale SPF Santé publique)
- FIT LOG (First Intervention Team – Logistique)
 - Dotation de matériel logistique (dotation provinciale SPF Santé publique)
- 1 ambulance 105 : personnel affecté à la gestion des secrétariats IN-OUT du PMA

Gérer les secrétariats IN-OUT du PMA

Engager du personnel en renfort sur le site de l'intervention à la demande du DIR-MED
 Engager des ambulances en renfort sur le site de l'intervention uniquement à la demande du DIR-MED

Engager des ambulances en renfort pour couvrir l'A.M.U. habituel uniquement à la demande du CS 112

AFFECTATION :

- ROP CRB** interlocuteur privilégié du DIR-MED
 - en charge de la direction et de la coordination des moyens CRB sur le site
 - en charge de la gestion opérationnelle des moyens MIR sur le site
 - informe le COORD-PMA ou le DIR-MED de la nécessité d'approvisionnement en matériel médical et/ou en matériel complémentaire
 - regroupe, inventorie et veille à reconditionner les MIR.

Les Volontaires d'Intervention Rapide :

- zone chantier
 - sous les ordres du MEDECIN TRI
 - ne pas quitter son poste sans avoir reçu l'autorisation du médecin responsable de la zone
 - missions:
 - aider à la relève en respectant les priorités (MACARON COULEUR)
 - aider à l'organisation de la petite noria
- PMA
 - sous les ordres du COORD-PMA
 - ne pas quitter son poste sans avoir reçu l'autorisation du médecin responsable de la zone
 - missions:
 - assister les médecins et les infirmiers (Soins au U3)
- zone évacuation ➤ aider à l'organisation de la grande noria : parking ambulance, ...

Le personnel de l'ambulance 105 :

- PMA ➤ assurer le secrétariat "IN"
- zone évacuation ➤ assurer le secrétariat "OUT"

Le responsable secrétariat porte la chasuble COORD-SECR



FICHE 18 : PSYCHOSOCIAL MANAGER

MISSIONS :

1. SITUATION D'INTER-CRISE :

Assister l'Inspecteur d'Hygiène fédéral en tant que personne de référence pour ce qui concerne les secours psychosociaux

Inventorier les risques psychosociaux potentiels de la province

Développer un réseau de ressources en réalisant l'inventaire et le répertoire des moyens disponibles pour l'aide psychosociale

Informers les acteurs psychosociaux de ce réseau et les sensibiliser au problème de l'urgence collective

Organiser le travail psychosocial provincial en accord avec l'Inspecteur d'Hygiène fédéral

Assurer une bonne collaboration avec le SISU

2. SITUATION DE CRISE :

Analyser et évaluer l'impact psychosocial

Coordonner de manière globale les actions psychosociales

Initier la mise en place du Comité de coordination psychosocial, en accord avec les Autorités administratives, et y participer en tant que conseiller psychosocial

Effectuer le suivi des actions psychosociales

Informers l'Inspecteur d'Hygiène fédéral des actions entreprises

3. SITUATION POST-CRISE :

Effectuer le suivi des actions psychosociales jusqu'à leur clôture

Analyser et évaluer les actions psychosociales entreprises

Informers l'Inspecteur d'Hygiène fédéral des résultats de l'évaluation de la gestion de la crise



CARTE DES MOYENS - PROVINCE DE LIEGE

SMURs **via CS 112**

CHR de la Citadelle	Liège	04/225.60.41
CHU de Liège – site Sart Tilman	Liège	04/366.77.11
CHU de Liège – site ND Bruyères	Chênée	04/367.96.03
CHC – site Espérance	Montegnée	04/224.90.99
CHC – site Notre-Dame	Waremme	019/33.96.00
CHBAH – site Bois Abbaye	Seraing	04/336.77.42
CHBAH – site Joseph Wauters	Waremme	019/33.88.40
CHR de Huy	Huy	085/27.22.00
CHPLT	Verviers	087/21.24.57
Hospital Sankt-Nikolaus	Eupen	087/59.95.99
Klinik Sankt-Josef	Saint Vith	087/85.44.20

Hélicoptères médicalisés **via CS 112**

Bra Sur Lienne	086/45.51.11
Würselen (RFA)	00.49.24.73.7000
Grand Duché de Luxembourg	00.352.48.90.06

P.I.T. **via CS 112**

Clinique André Renard	Herstal	04/248.30.37
Clinique Reine Astrid	Malmédy	080/79.31.17
CHR Citadelle	Liège	04/225.14.07

Equipes médicales hospitalières : suivant disponibilité du moment

Hôpitaux disposants d'une fonction SUS

CHR de la Citadelle	Liège	04/225.14.07
CHU de Liège – site Sart Tilman	Liège	04/367.13.75
CHC – site Saint-Joseph	Liège	04/225.09.51
Clinique Notre Dame	Hermalle Sous Argenteau	04/374.17.09
Clinique André Renard	Herstal	04/248.30.37
CHC - site Espérance	Montegnée	04/224.90.99
CHBAH – site Bois Abbaye	Seraing	04/338.70.10
CHU de Liège – site ND Bruyères	Chênée	04/367.95.00
Clinique Reine Astrid	Malmédy	080/79.31.17
CHPLT	Verviers	087/21.24.00
Clinique Ste Élisabeth	Heusy	087/21.35.00
CHC – site Notre-Dame	Waremme	019/33.96.00
CHBAH – site Joseph Wauters	Waremme	019/33.88.40
CHR de Huy	Huy	085/27.22.00
Hospital Sankt-Nikolaus	Eupen	087/59.93.80
Klinik Sankt-Josef	Sankt-Vith	080/85.44.20

Services ambulances collaborant au système d'appel unifié 112
--

Ans - SI	04/344.98.36
Aywaille – SI	04/384.45.74
Awans - Paramédicalteam	04/371.27.29
Blegny – CRB	04/387.52.35
Büllingen – CRB	080/44.57.77
Crisnée - Protection Civile	04/357.66.00
Eupen - SI	087/56.94.90
Flémalle - CRB	04/234.88.01
Hamoir – SI	086/38.82.43
Hannut – SI	019/51.15.25
Herstal – CRB	04/264.73.70
Herve – Battice SI	087/67.57.03
Huy – SI	085/27.10.00
Kelmis – CRB	087/65.96.81
Liège - CRB	04/220.95.31
Liège - I.I.L.E	04/344.98.36
Liège – Courtois	04/341.42.43
Malmédy – SI	080/33.00.62
Seraing – I.I.L.E	04/344.98.36
Soumagne - Ambulance Moreau	04/377.20.88
Spa – CPAS	087/77.16.10
St-Vith – SI	080/22.81.00
Stavelot - SI	080/86.24.30
Verviers – SI	087/22.51.55
Waremme – SI	019/32.32.22
Welkenraedt – SI	087/88.34.88

Autres ambulances CRB

- Engagement sur le site de l'intervention à la demande du DIR-MED
- Remplacement des ambulances engagées sur le site pour couvrir l'AMU habituel à la demande du CS 112

Médecins Sapeurs-Pompiers

Aywaille SI	Docteur Burette	04/384.45.74
Hannut SI	Docteur Miseur	019/51.15.25
Herve SI	Docteur Biemar	087/67.57.03
Liège SI	Docteur Fassotte	04/344.98.36
Malmédy SI	Docteur Dutilleux	080/33.00.62

Disaster Victims Identification (DVI)

via le district de Police fédérale impliqué



SPF SANTE PUBLIQUE - INSPECTION D'HYGIENE DE LIEGE

Inspecteur d'Hygiène fédéral

Dr Isabelle RENARD téléphone privé: 02/375.27.42 téléfax privé: 02/375.93.59
GSM: 0475/25.96.46

+ *Paging Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège*

Infirmier de Santé publique - Adjoint à l'Inspecteur d'Hygiène fédéral

Mr Alain LOCHT GSM: 0495/58.16.23

+ *Pager Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège*

Directeur de l'aide médicale (DIR MED)

Pager Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège

Adjoint au Directeur de l'aide médicale (ADJ DIR MED)

Pager Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège

Psychosocial Manager (PSM)

Mr Jean-François GILLARD GSM : 0479/79.11.12

+ *Pager Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège*

Directeur Médical Adjoint au CS 112 Liège (Dir-Med Adj 112)

Mr Samuel STIPULANTE GSM : 0499/34.11.32

+ *Pager Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège*

Mr Mehdi EL FASSI GSM : 0495/12.54.41

+ *Pager Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège*

Directeur Médical au CS 112 Liège (Dir-Med 112)

Dr Régine Zandona GSM : 0477/66.72.25

+ *Pager Astrid du groupe Dir-Med via le CS 112 de Liège*



Moyens d'Interventions Rapides (inventaire - annexe 5)



Composé

- 1 Responsable opérationnel (ROP CRB)
- FIT MED
- FIT LOG
- 1 ambulance 105
- 1 cadre zone
- 1 cadre communautaire

FIT MED réparti sur l'ensemble du territoire de la CRB Communauté française
En cas de PIM : le **105** met en œuvre les FIT MED & le PC MED

- 1 équipe de 5 volontaires d'Intervention rapide
- 1 véhicule d'appui logistique
- Matériel issu de la dotation logistique SPF Santé publique + dotation CR. (inventaire en annexe)

FIT LOG 1/province

En cas de PIM : le **105** met en œuvre 1 FIT LOG

- Matériel issu de la dotation logistique SPF Santé publique (inventaire en annexe)

Dépôts Régionaux de brancards et couvertures

	brancards	couvertures
SRI Battice	90	90
SRI Flémalle	30	30
SRI Eupen	10	100
SRI Hannut	30	30
SRI Huy	60	60
SRI Malmédy	90	90
SRI Verviers	60	60
SRI Welkenraedt	30	30
PC Crisnée	30	30

